

**17 chemin de Valentin -
Acquisition d'une propriété bâtie à M. et Mme Marcel DROMARD**

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. et Mme DROMARD Marcel ont proposé de céder à la commune leur propriété bâtie sise 17 chemin de Valentin.

Cadastrée section OR n° 214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-225-226, elle comprend un terrain d'une contenance totale de 4 773 m² ainsi qu'une maison d'habitation d'une Surface Utile Pondérée de 168 m².

Cet ensemble immobilier étant situé dans l'emprise du secteur d'étude de la liaison Nord/Est, son acquisition permettrait de ne pas compromettre un éventuel projet. Elle permettrait également de créer un accès aux parcelles communales sises au lieudit «Les Cruzots» jusqu'alors enclavées.

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien «de l'ordre de 380 000 €» et un accord est intervenu avec les propriétaires sur un montant de 400 000 €.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2115.4814.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.